

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 FEVRIER 2021**

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Dix Neuf Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 12 février, s'est réuni au Gymnase de La Canéda en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Elise BOUYSSOU à Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Toufik BENCHENA à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

2021-1 CCSPN – ADOPTION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET et Monsieur Luis FERREYRA) :

VALIDE le pacte de gouvernance entre la Communauté de communes et ses communes membres annexé à la présente délibération.

2021-2 INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET LA CCSPN

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 et suivants.

2021-3 INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET LE CIASSPN

[Rapporteur : Mme DELATTAIGNANT](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 et suivants.

2021-4 **INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET L'OTSPN**
[Rapporteur : M. NAJEM](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 et suivant.

2021-5 **CREATION ET ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE DEFENSE
EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**
[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de créer un Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision et notamment une convention pour la réalisation du contrôle technique (pression/débit/accessibilité) des Points d'Eau sous Pression tous les deux ans.

2021-6 **PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2020**
[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE les suppressions de postes citées ci-dessous.
AUTORISE la modification du tableau des effectifs proposé et le tableau des effectifs consolidé au 31 décembre 2020.

- ↗ Suppression de 2 postes d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet
- ↗ Suppression d'1 poste d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps complet
- ↗ Suppression de 4 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet
- ↗ Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet
- ↗ Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, catégorie C, à hauteur de 28h hebdomadaires
- ↗ Suppression de 3 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet
- ↗ Suppression d'1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet

2021-7 **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION
ET CREATION DE POSTES**
[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :
APPROUVE les suppressions et créations de postes citées ci-dessous.
AUTORISE la modification du tableau des effectifs comme précisé.

- ↪ Suppression d'1 poste d'Adjoint d'animation, catégorie C, à temps non complet, à hauteur de 10h04 hebdomadaires
- ↪ Création d'1 poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet, à hauteur de 16h15 hebdomadaires
- ↪ Création de 2 postes d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet,
- ↪ Création d'1 poste d'Adjoint d'animation, catégorie C, à temps non complet, à hauteur de 7h09 hebdomadaires
- ↪ Création d'1 poste d'adjoint du patrimoine, catégorie C, à temps complet
- ↪ Suppression d'1 poste de Technicien, catégorie B, à temps complet
- ↪ Création d'1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} Classe, catégorie B, à temps complet
- ↪ Suppression d'1 poste d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021

2021-8 CEREMONIE DE LA CITOYENNETE ET LABELLISATION S3A DES SERICES MUNICIPAUX

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de la mise en place, à compter du 1^{er} Janvier 2021, des deux dispositifs précités : la cérémonie de la citoyenneté et la formation d'agents municipaux en vue de l'obtention du S3A.

2021-9 TROPHEE DE LA CITOYENNETE

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de la mise en place, à compter du 1^{er} Janvier 2021, des Trophées de la Citoyenneté conformément aux conditions définies.

FIXE à 500 € maximum le montant de l'aide allouée pour chaque projet retenu.

DESIGNE Monsieur Guy STIEVENARD, Adjoint en charge du pôle Citoyenneté, Laïcité, Economie Sociale et Solidaire, pour présider la commission des candidatures.

DESIGNE les élus municipaux suivants pour siéger au sein de ladite Commission :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Alexia KHAL	Carole DELBOS
Claudine MULLER	Olivier THOMAS
Basile FANIER	Marc BIDOYET
Luis FERREYRA	Maryline FLAQUIERE

2021-10 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions dans les conditions exposées.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2021.

Association	Objet de la subvention	Montant
Compagnie Keruzha	Subvention de fonctionnement	300.00 €

**2021-11 BUDGET GENERAL - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020.

DIT que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2021.

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION Art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2020)
Opération n°1 - HÔTEL DE VILLE	167 000,00 €	41 750,00 €
Opération n°2 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	160 500,00 €	40 125,00 €
Opération n°3 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	315 600,00 €	78 900,00 €
Opération n°6 - CIMETIÈRE	35 400,00 €	8 850,00 €
Opération n°7 - BÂTIMENTS SCOLAIRES	170 000,00 €	42 500,00 €
Opération n°8 - RESTAURANTS SCOLAIRES	16 600,00 €	4 150,00 €
Opération n°10 - CATHÉDRALE SAINT- SACERDOS	34 700,00 €	8 675,00 €
Opération n°11 - CHAPELLE PÉNITENTS BLANCS	9 100,00 €	2 275,00 €
Opération n°15 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	74 900,00 €	18 725,00 €
Opération n°16 - COMPLEXE SPORTIF	49 100,00 €	12 275,00 €
Opération n°17 - TENNIS MADRAZÈS	17 200,00 €	4 300,00 €
Opération n°18 - MISE CONFORMITÉ PISCINE	63 100,00 €	15 775,00 €
Opération n°21 - BÂTIMENT PORRET	6 700,00 €	1 675,00 €
Opération n°22 - STATIONNEMENT- MOBILIER URBAIN-MARCHE	187 000,00 €	46 750,00 €
Opération n°23 - PROPRIÉTÉ URBAINE	188 200,00 €	47 050,00 €
Opération n°24 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	328 200,00 €	82 050,00 €
Opération n°25 - SIGNALISATION ROUTIÈRE	5 600,00 €	1 400,00 €
Opération n°26 - VOIRIE ET ROUTES	206 600,00 €	51 650,00 €
Opération n°33 - ESPACES VERTS	27 200,00 €	6 800,00 €
Opération n°35 - MAISON DU PATRIMOINE	36 500,00 €	9 125,00 €
Opération n°36 - FESTIVITÉS	96 500,00 €	24 125,00 €
Opération n°37 - POLICE MUNICIPALE	22 000,00 €	5 500,00 €
Opération n°40 - MAISON LA BOËTIE	5 000,00 €	1 250,00 €
Opération n°42 - QUARTIERS / ANIMATIONS	149 000,00 €	37 250,00 €

Opération n°45 - ANCIEN ÉVÊCHÉ	154 300,00 €	38 575,00 €
Opération n°46 - REHABILITATION DU SECTEUR SAUVEGARDE	226 800,00 €	56 700,00 €
Opération n°48 - ASCENSEUR PANORAMIQUE	30 300,00 €	7 575,00 €
TOTAL	2 783 100,00 €	695 775,00 €

2021-12 BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION Art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2020)
00000001 - TRAVAUX RÉSEAUX EAU POTABLE	740 000,00 €	185 000,00 €
00000002 - TRAVAUX RÉSEAUX EAUX PLUVIALES	259 900,00 €	64 975,00 €
00000003 - TRAVAUX SUR LA CUZE	12 000,00 €	3 000,00 €
00000004 - TRX.PROTECT.PÉRIMÈTRE CAPTAGE	16 115,00 €	4 028,75 €
TOTAL	1 028 015,00 €	257 003,75 €

DIT que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2021.

2021-13 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2020)
Travaux d'Assainissement	840 000.00 €	210 000.00 €
Station d'Épuration	7 050.00 €	1 762.50 €
TOTAL	847 050.00 €	211 762.50 €

DIT que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2021.

2021-14 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, soit :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION art.L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2020)
21-Immobilisations corporelles	53 997,67 €	13 499,42 €
23-Immobilisations en cours	23 812,50 €	5 953,13€
TOTAL	77 810,17 €	19 452,55 €

DIT que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2021.

2021-15 BUDGET ANNEXE SAINTE MARIE - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, soit :

CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2020)
21 – Immobilisations corporelles	36 850.00 €	9 212.50 €
TOTAL	36 850.00 €	9 212.50 €

DIT que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2021

2021-16 AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEU – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 APPROUVE le projet d'investissement.
 VALIDE le plan de financement.
 DEMANDE la subvention de 41 273,98 € attribuée par le LEADER Nouvelle Aquitaine.

DÉPENSES		RECETTES	
Réhabilitation de l'Ancienne Auberge de Jeunesse en un tiers lieu	51 592,47 €	LEADER - 80 %	41 273,98 €
		Autofinancement	10 318,49 €
TOTAL	51 592,47 €	TOTAL	51 592,47 €

2021-17 RESTAURATION DES MENUISERIES DE L'ANCIEN EVECHE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement.

VALIDE le plan de financement.

SOLLICITE une subvention de 50 165.76 € auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

SOLLICITE une subvention de 36 730.94 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
- Travaux tranche 2 Façade place du Peyrou classée Monument Historique - Travaux tranche 3 Autres façades de l'Ancien Evêché inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	60 174.03 €	Subvention D.R.A.C :	
		- Tranche 2 Monument classé 45 % (<i>dépense subventionnable 60 174.03 €</i>)	27 078.31 €
		- Tranche 3 Monument inscrit 25 % (<i>dépense subventionnable 92 349.81 €</i>)	23 087.45 €
		TOTAL Subvention DRAC	50 165.76 €
	92 349.81 €	Subvention Région Nouvelle Aquitaine :	
		- Tranche 2 Monument classé 15% (<i>dépense subventionnable 60 174.03 €</i>)	9 026.10 €
		- Tranche 3 Monument inscrit 30 % (<i>dépense subventionnable 92 349.81 €</i>)	27 704.94 €
	TOTAL Subvention Région Nouvelle Aquitaine	36 730.94 €	
		Subvention Conseil Départemental (<i>Pour la part des travaux énumérés ci dessus</i>)	18 469.96 €
		Autofinancement	47 157.08 €
TOTAL	152 523.84 €	TOTAL	152 523.84 €

2021-18 RESTAURATION DES MENUISERIES DE L'ANCIEN EVECHE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement.

VALIDE le plan de financement.

SOLLICITE une subvention de 51 686.86 € auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

DEPENSES		RECETTES	
Total des dépenses		Subvention D.R.A.C Tranche 1: <i>(Dépenses subventionnables 59 200 €/20%)</i>	11 840.00 €
- Travaux tranche 1	57 684.00 €		
- Travaux tranche 2	60 174.03 €	Subvention D.R.A.C Tranches 2 et 3 <i>(Dépenses subventionnables 60 174.03 € au titre des monuments classés et 92 349.81 € au titre des monuments inscrits)</i>	50 165.76 €
- Travaux tranche 3	92 349.81 €		
- Travaux de restauration de couverture et de zinguerie de la galerie	29 104.45 €	Subvention Région Nouvelle Aquitaine <i>(Dépenses subventionnables 60 174.03 € au titre des monuments classés et 92 349.81 € au titre des monuments inscrits)</i>	36 730.94 €
		Subvention Conseil Départemental <i>(Dépenses subventionnables 239 312.29 €)</i>	51 686.86 €
		Autofinancement	88 888.73 €
TOTAL	239 312.29 €	TOTAL	239 312.29 €

2021-19 DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – RAPPORT ANNUEL D’EXPLOITATION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d’exploitation des recours administratifs préalables obligatoires dans le cadre de la gestion des contestations des avis de paiement de FPS pour l’année 2020.

2021-20 TARIFS D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT PLACE DE LA GRANDE RIGAUDIE

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

DECIDE de fixer les tarifs des droits de stationnement sur le parking de la Grande Rigaudie conformément au tableau ci-dessous :

Tarifs du parking de la Grande Rigaudie

(Payant de 9h à 22h, du 1^{er} Mars au 31 Octobre)

→ Tout ¼ d’heure commencé est dû

→ Les bornes de paiements **ne rendent pas la monnaie.**

DUREES	TARIFS	DUREES	TARIFS
0-1h00	Gratuit	6h30-6h45	9.00 €
1h00-1h15	3 €	6h45-7h00	9.30 €
1h15-1h30	3.50 €	7h00-7h15	9.50 €
1h30-1h45	4.00 €	7h15-7h30	9.80 €
1h45-2h00	4.50 €	7h30-7h45	10.00 €
2h00-2h15	5.00 €	7h45-8h00	10.30 €
2h15-2h30	5.30 €	8h00-8h15	10.50 €
2h30-2h45	5.50 €	8h15-8h30	10.80 €
2h45-3h00	5.60 €	8h30-8h45	11.00 €
3h00-3h15	5.70 €	8h45-9h00	11.30 €
3h15-3h30	6.00 €	9h00-9h15	11.50 €
3h30-3h45	6.20 €	9h15-9h30	11.80 €
3h45-4h00	6.40 €	9h30-9h45	12.00 €
4h00-4h15	6.60 €	9h45-10h00	12.50 €
4h15-4h30	6.80 €	10h00-10h15	13.00 €
4h30-4h45	7.00 €	10h15-10h30	13.30 €
4h45-5h00	7.30 €	10h30-10h45	13.50 €
5h00-5h15	7.50 €	10h45-11h00	13.80 €
5h15-5h30	7.80 €	11h00-11h15	14.00 €
5h30-5h45	8.00 €	11h15-11h30	14.30 €
5h45-6h00	8.30 €	11h30-11h45	14.50 €
6h00-6h15	8.50 €	11h45-12h00	14.80 €
6h15-6h30	8.80 €	13h00	15.00 €

2021-21 **ANIMATION DU PATRIMOINE – PROGRAMME D’ACTIONS 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION - DRAC NOUVELLE AQUITAINE**
Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

APPROUVE les dépenses d’animations au titre de l’année 2021 dans le cadre de l’opération « Ville d’Art et d’Histoire ».

APPROUVE le plan de financement indiqué ci-dessous.

SOLLICITE de la DRAC une subvention de 3 000 € afin de cofinancer à hauteur de 6, 26 % le coût total de l’opération.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Recettes		Dépenses	
Etat (DRAC)	3 000 €		
Région	15 000 €		
Commune de Sarlat	29 932 €		
TOTAL	47 932 €	TOTAL	47 932 €

2021-22 **ANIMATION DU PATRIMOINE – PROGRAMME D’ACTIONS 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION - REGION NOUVELLE AQUITAINE**
[Rapporteur : M. PINTA-TOURRET](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
 APPROUVE les dépenses d’animations au titre de l’année 2021 dans le cadre de l’opération « Ville d’Art et d’Histoire ».
 APPROUVE le plan de financement indiqué ci-dessous.
 SOLLICITE de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention de 15 000 € afin de cofinancer à hauteur de 7% le coût total de l’opération.
 DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Recettes		Dépenses	
Région	15 000 €		
DRAC	3 000 €		
Commune de Sarlat	196 403 €		
TOTAL	214 403 €	TOTAL	214 403 €

2021-23 **ANIMATION DU PATRIMOINE – PROJET FRANCOIS AUGIERAS 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**
[Rapporteur : M. PINTA-TOURRET](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
 APPROUVE les dépenses d’animations au titre de l’année 2021 dans le cadre de l’opération « François Augiéras ».
 APPROUVE le plan de financement indiqué ci-dessous.
 SOLLICITE du département de la Dordogne une subvention de 2 162 € afin de cofinancer à hauteur de 25 % le coût total de l’opération.
 DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Recettes		Dépenses	
Département	2 162 €		
Entrées - spectacles	1 000 €		
Commune de Sarlat	5 488 €		
TOTAL	8 650 €	TOTAL	8 650 €

2021-24 **ANIMATION DU PATRIMOINE – RENOUELLMENT DE LA CONVENTION « SARLAT, VILLE D’ART ET D’HISTOIRE » AVEC L’OTSPN**
[Rapporteur : M. PINTA-TOURRET](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
 APPROUVE le projet de convention.
 AUTORISE Monsieur le maire ou l’adjoint délégué à signer la convention.

2021-25

ANIMATION DU PATRIMOINE – TARIFS 2021 DES VISITES GUIDEES ET EVENEMENTIELLES

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA et 5 contre : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET):

APPROUVE les tarifs proposés :

	Durée	Tarif plein	Tarif réduit
Visites guidées	1h30	7,5 €	4,5 € -12 ans, - personne en situation de handicap - demandeurs d'emploi
La Belle Sarladaise	1h	12 €	6 € - 8 ans, - personne en situation de handicap - demandeurs d'emploi
Visite privilège	2h	12 €	6 € - 8 ans, - personne en situation de handicap - demandeurs d'emploi
Été des 8-11 ans Accompagnant gratuit	1h30	5 €	4 € (après le 3)

2021-26

ACTIVITES PERISCOLAIRES DANS LES ECOLES – CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE AVEC LA CAF DE LA DORDOGNE

Rapporteur : Mme PERUSIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Dordogne.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention.

2021-27

EFFACEMENT DES RESEAUX D'ELECTICITE AU TITRE DU PROGRAMME DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DIT DE « L'ARTICLE 8 » – OPERATION D'INVESTISSEMENT RUE JEAN - BAPTISTE DELPEYRAT ET IMPASSE DES CLARISSES

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la participation financière de la commune à l'opération d'effacement de réseaux considérée, dans les conditions qui viennent de lui être exposées.

A titre indicatif, sur la base de l'estimation, ci-dessous, la participation de la commune s'établirait comme suit :

- Montant estimé de l'opération en € TTC :	98 920,46 €
- Montant estimé de l'opération en € HT :	82 433,72€
- Restant à financer (60% HT) :	49 460,23 €
- Taux de taxe communale non reversée au SDE 24 :	75,00 %
- Participation communale demandée :	37 095,17 €

S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 sur la base du calcul provisoire.

S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés, au vu du décompte définitif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires qui seront à établir à cet effet.

2021-28 **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT RESIDENCE LE POUGET**
Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

2021-29 **CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – PARCELLE BE 440 AVENUE GAMBETTA**
Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les dispositions de la convention ci-jointe prises entre ENEDIS et la Ville de Sarlat-La Canéda.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention.

2021-30 **POLITIQUE IMMOBILIERE –VENTE D'UN BATIMENT A LA CCSPN – RESIDENCE HABITAT JEUNES**
Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de céder les bâtiments décrits pour un montant de 150 €.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur auprès du Notaire qu'il lui plaira de désigner.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer toutes pièces inhérentes à la concrétisation de la présente délibération.

2021-31 **AFFAIRES FONCIERES – REGULARISATION DE L’EMPRISE RUE FERNAND LEGER – ACQUISITION DE TERRAIN**
[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
ACCEPTE la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section CX n° 213.
DESIGNE la S.C.P OUDOT & POUSSOU, Notaires pour la rédaction de l’acte notarié.
DIT que les frais inhérents à cette opération seront supportés par la commune.

2021-32 **AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE TERRAIN – RESERVOIR D’EAU PECHS ETERNELS**
[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
DECIDE d’acquérir le terrain décrit ci-dessus pour un montant forfaitaire de 15 €.
DIT que les frais d’acte et de géomètre seront à la charge de la commune.
DESIGNE Maître POUSSOU, Notaire.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer toutes pièces inhérentes à la concrétisation de la présente délibération.

2021-33 **AFFAIRES FONCIERES – ALIENATION D’UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LES MARTRES » – AVIS AVANT ENQUETE PUBLIQUE**
[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
DECIDE de lancer l’enquête publique préalable à l’aliénation d’une partie de chemin rural au lieu-dit « Les Martres ».
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la poursuite de cette affaire.

2021-34 **AFFAIRES FONCIERES – ALIENATION D’UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL ROUTE DE LA POUJADE – AVIS AVANT ENQUETE PUBLIQUE**
[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
DECIDE de lancer l’enquête publique préalable à l’aliénation d’une partie de chemin rural dit « route de La Pujade ».
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la poursuite de cette affaire.

2021-35 **DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PUBLIQUES**
[Rapporteur : Mme LAGOUBIE](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
APPROUVE la dénomination attribuée aux voies publiques telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
DIT que la présente délibération annule et remplace les délibérations du 1er février 2019, 29 juin 2019 et 29 septembre 2020.

2021-36 **DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PRIVEES**
Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la dénomination attribuée aux voies privées telle que présentée.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
DIT que la présente délibération annule et remplace les délibérations du 28 juin 2019 et du 29 septembre 2020.

COMMUNICATION

Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir : compte rendu du Conseil Communautaire du 28 septembre 2020 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Décision du Maire – Avoir ou remboursement sur annulation ou report de spectacles du Centre Culturel*
- *Décision du Maire – Vente de projecteurs Centre Culturel*
- *Décision du Maire - Suppression régie de recettes à l'encaissement des participations aux transports scolaires*
- *Décision du Maire - Avoir ou remboursement spectacles Centre Culturel*
- *Décision du Maire - Tarif de location salles Maison de l'Emploi*

La séance est levée.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.